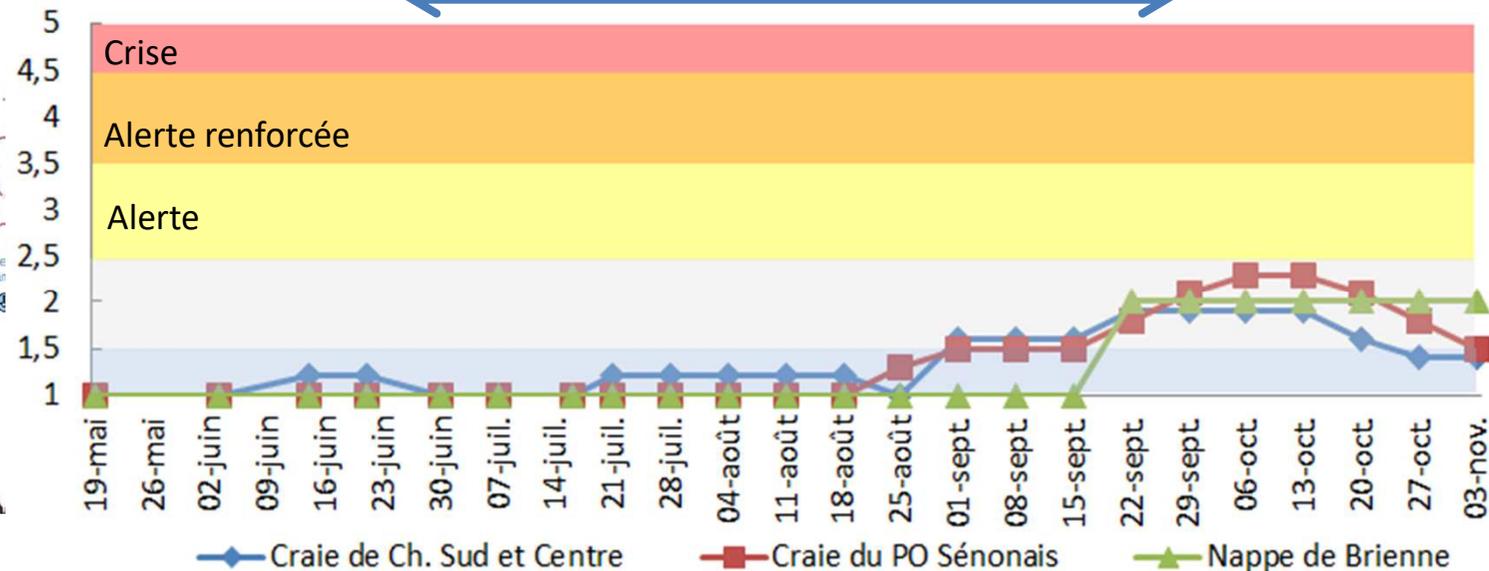
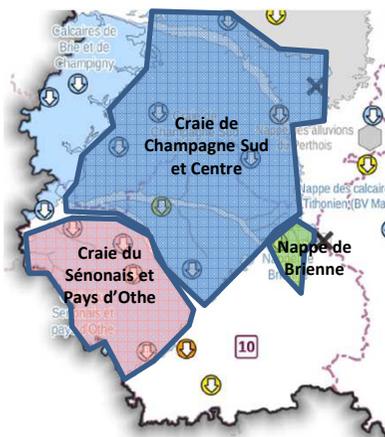


Le saviez-vous ?

- Ci-dessous le suivi de la note d'étiage (de 1 à 5) pour les **eaux souterraines** (Craie de Champagne Sud et Centre, Craie du Pays d'Othe Sénonais et Nappe de Brienne) du 19 mai au 03 novembre.
- Il y a eu quasiment 3 mois d'absence de pluie : du 26 juin au 26 septembre, à l'exception de quelques orages localement vers le 10 août.
- Durant toute la période de suivi, les nappes souterraines se sont maintenues. Les prélèvements pour irrigation ont pu continuer car réalisés dans les nappes souterraines.
- Au 1^{er} septembre : l'irrigation se termine (90% de réalisé). La sécheresse persistant, les nappes ont commencé à baisser, pour remonter grâce aux pluies dès mi-octobre.

Campagne 2020

Absence de pluie du 26 juin au 26 septembre
(à l'exception d'orages localement vers le 10 août)

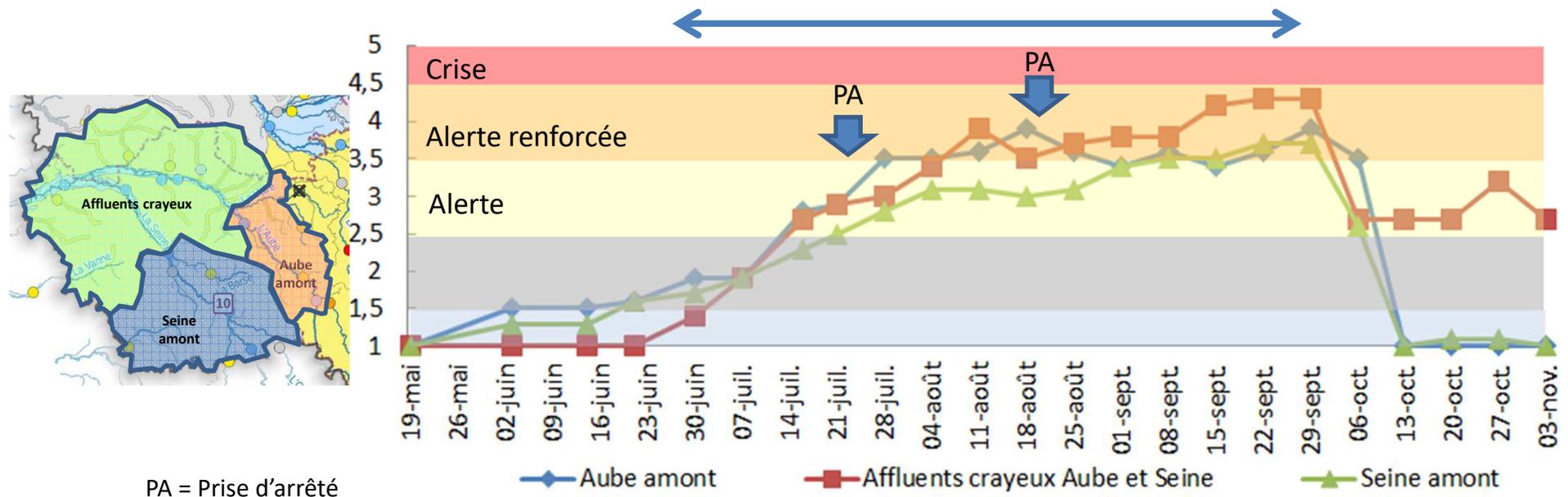


Le saviez-vous ?

- Ci-dessous le suivi de la note d'étiage pour les **eaux de surface** (Aube amont, Seine amont et les affluents crayeux).
- Avec l'absence de pluie, les eaux de surface ont baissé rapidement, dès fin juin.
- **En craie, en dépit d'une nappe qui est restée haute, les cours d'eau** (Herbissonne, Lhuitrelle, Barbuise,...) **ont décliné aussi rapidement que les cours d'eau situés sur le reste du département.**
- Deux prises d'arrêté sécheresse ont suivi le franchissement des seuils (alerte puis alerte renforcée) : les 22 juillet et 19 août.
- La situation s'est améliorée avec le retour des pluies fin septembre.

Campagne 2020

Absence de pluie du 26 juin au 26 septembre
(à l'exception d'orages localement vers le 10 août)

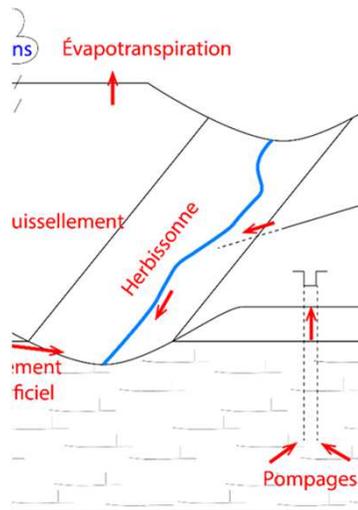


Le saviez-vous ?

- Les différentes vitesses de circulation de l'eau dans la craie font qu'il **faut impérativement des précipitations pour maintenir le débit des cours d'eau crayeux**. Une bonne hauteur de nappe est insuffisante. L'eau dans la craie ne circule pas suffisamment vite pour alimenter les cours d'eau.
- Les prélèvements en craie ont pu être maintenus puisque la hauteur de nappe était satisfaisante. Par contre, les forages à proximité des cours d'eau crayeux ont très vite été réduits (restrictions sur l'irrigation) en raison d'un « risque » d'impact sur le débit des cours d'eau.

Je pensais que la nappe souterraine alimentait la rivière en continu... comme un robinet...

Eh bien non ! Il y a un stockage d'eau qui circule rapidement et alimente la rivière. Mais sans pluie, il se vide. Et un stockage d'eau, plus en profondeur, qui circule trop lentement pour alimenter la rivière.



Nous avons aussi des débordements de nappe sortie hiver : trop d'eau !! Elle s'écoule de partout avec de nouvelles sources qui apparaissent... et file directement vers la mer. Bye bye !
Précieuse eau !

Le saviez-vous ?

Un gros problème que l'on rencontre, c'est la surenchère et l'homogénéisation de réglementation sans souci des conséquences. Actuellement, dans le projet du prochain SDAGE* 2022-2027 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il est proposé d'interdire le stockage d'eau hivernal à partir des eaux souterraines. C'est justifié pour les masses d'eau captives, mais pas pour les nappes de débordement comme en craie...

... de plus les sols de craie sont très filtrants : il y a très peu de ruissellement et c'est impossible de stocker à partir des eaux de surface. On empêche donc le stockage d'eau et l'adaptation au changement climatique pour ces sols.

Oui. Et les cultures de légumes, on ne peut pas les faire ailleurs car cela demande des sols particuliers (plats, sans cailloux, avec un bon ressuyage,...). Et c'est ainsi que l'on aura détruit un pan de l'économie sur notre territoire. Bravo !!



*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux